

MARNE-LA-VALLÉE (??)



Mise à disposition du public d'une infrastructure de recharge et d'un service de véhicules électriques partagés

VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

■ Contexte

Le développement à grande échelle du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers. Si l'essentiel des recharges se fera au domicile ou sur les lieux de travail, la disponibilité de bornes de recharge en accès public est jugée nécessaire pour assurer l'utilisateur contre le risque d'autonomie insuffisante.

Le 25 juillet 2012, un plan gouvernemental dédié à l'automobile a été présenté, incluant dans ses priorités le soutien au déploiement des infrastructures de recharge. Ainsi, dans le cadre du programme Véhicule du futur du Programme des Investissements d'Avenir, un dispositif d'aide opéré par l'ADEME, visant à soutenir le déploiement des infrastructures de recharge à l'initiative des collectivités territoriales, a été lancé par l'Etat le 10 janvier 2013.

■ Objectifs

Le projet MARNE-LA-VALLÉE permet de déployer une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le Territoire de Marne la Vallée et sur Champigny sur Marne, comptant près de 365 000 habitants.

Le projet comprend l'installation de 85 stations de recharge, offrant 256 points de charge répartis en :

- 125 bornes de recharge normale (3 kVA) à deux points de charge ;
- 6 bornes de recharge rapide (43-50 kVA).

Ce maillage de stations de recharge est complété par le déploiement d'une système de 85 véhicules en auto-partage répartis sur tout le territoire.

■ Solutions proposées

Deux exigences préalables ont guidé la localisation des stations de recharges :

- La prise en des flux de circulation ;
- La proximité des établissements générateurs de déplacements.

Ces logiques permettent une optimisation en termes de visibilité des stations, mais aussi en termes d'usages, notamment pour les déplacements de courtes distances, nombreux sur le territoire de Marne-la-Vallée.

Pour les bornes de recharge rapide, l'implantation se fait le long des autoroutes et voies rapides, afin de permettre les trajets de plus longue distance.

La solution innovante retenue pour les bornes mutualisées, dédiées à la fois à l'auto-partage et à la recharge publique, permet à tous les utilisateurs de profiter de services innovants de recharge électrique et de mobilité partagée (auto-partage, covoiturage, information en temps réel sur l'ensemble du réseau de transports en commun).

PROJET ACCOMPAGNÉ
PAR L'ADEME DANS LE
CADRE DU PROGRAMME
VÉHICULE DU FUTUR DES
INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Durée : 3 ans
Démarrage : 2014
Montant total projet : 1,8 M€
Dont aide PIA : 0,8 M€
Forme de l'aide PIA :
subventions
Localisation :
Marne-la-Vallée et communes
alentours (77)

Coordonnateur



Partenaires

EPAMARNE / EPAFRANCE
Communauté d'agglomération de
Marne-la-Vallée Val Maubuée
Communauté d'agglomération de
Marne-et-Gondoire
SAN du Val d'Europe
Conseil Général de Seine et
Marne



Service d'auto-partage